

Le communiqué du Conseil des ministres du 05 février 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres lundi 05 février à 10 h au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat se réjouit du succès de la Troisième Conférence Internationale de Reconstitution des Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) pour la période 2018-2020, tenue à Dakar le 02 février 2018.

En effet, grâce à la forte mobilisation des pays et Institutions partenaires, les engagements consignés au cours de la rencontre de Dakar ont atteint la somme de 2,3 milliards de dollars, dont 2 millions de dollars au titre de la contribution du Sénégal en attendant celle des autres partenaires.

A cet égard, le Président de la République remercie tous les pays et Institutions partenaires, notamment la France qui a co-parrainé la rencontre, félicite le ministre de l'Education nationale et tous les services de l'Etat ayant contribué à la préparation de cet important évènement qui confirme le rayonnement international du Sénégal.

Poursuivant sa communication autour du renforcement remarquable de la coopération bilatérale entre la France et le Sénégal, le Chef de l'Etat exprime sa satisfaction aux populations sénégalaises, en particulier celles de Hann-Bel Air et de Saint-Louis, au maire de Saint-Louis et à toutes les autorités civiles et politiques pour l'accueil chaleureux réservé au Président de la République française, Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron à l'occasion de la visite officielle qu'il a effectuée au Sénégal.

Ainsi, abordant la consolidation des actions de préservation du littoral et du patrimoine historique classé de Saint - Louis, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre, dans les meilleurs délais, toutes les dispositions techniques, administratives et financières requises, afin d'intensifier, avec le soutien significatif de la coopération française et de la Banque mondiale, les actions de protection de la langue de barbarie, ainsi que les efforts soutenus de modernisation de la ville de Saint - Louis, à travers la restauration adéquate et la sauvegarde impérative des édifices publics et du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par ailleurs, au regard de l'importance des nouveaux Accords signés et des nouvelles initiatives prises pour le renforcement de la coopération bilatérale, entre le Sénégal et la France, le Président de la République engage le Gouvernement, notamment les ministres concernés à prendre sans délai, toutes les diligences requises pour leur mise en œuvre effective.

En outre, évoquant le suivi de la coopération et des partenariats, le Président de la République se félicite de l'ouverture prochaine, d'une unité industrielle de la société japonaise Kagomé, 2e productrice mondiale de tomate, dans la zone de Saint - Louis-Dagana.

A ce titre, le Chef de l'Etat demande à Monsieur le Premier Ministre de présider la cérémonie de lancement de la filiale sénégalaise de Kagomé, en vue d'encourager cette première expérience dans le domaine agricole au Sénégal, une initiative en parfaite adéquation avec notre stratégie de développement des chaînes de valeurs et de création d'activités génératrices de revenus en milieu rural.

Le Président de la République a terminé sa communication sur son agenda diplomatique.

Dans sa communication, le Premier Ministre a transmis au Chef de l'Etat les chaleureuses félicitations du Gouvernement pour le bon déroulement de la visite officielle dans notre pays, de son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française, ainsi que pour l'éclatant succès de la Troisième Conférence Internationale de Reconstitution des Fonds du Partenariat mondial pour l'Education. Il a ensuite rendu compte du suivi et la coordination de l'activité gouvernementale.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipe rural a fait un exposé exhaustif sur déroulement de la campagne de commercialisation de l'arachide 2017-2018.

Le ministre du Commerce, de la Consommation, du Secteur informel et des PME a fait le point sur la Zone de libre Echange continental (ZLEC).

Le ministre de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique a rendu compte du développement du Service Universel des Télécommunications / TIC au Sénégal.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Amendement au Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, adopté le 15 octobre 2016 à Kigali.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole